



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS - 1.12

Participation versée à la Mutame Exercice 2011

Le vingtième jour du mois d'avril de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Hervé GRISEY, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : M. Louis HEILMANN

S.I.C.T.O.M. : NEANT



Le quorum est atteint : 11 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : M. Denis JEANGERARD donne pouvoir à M. Robert DEMUTH, M. Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : M. Gérard GUYON donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, M. Roger GAUGLER

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS – 1.12

**Participation versée à la Mutame –
Exercice 2011**

RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Une convention a été conclue avec la MUTAME, de façon à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture complémentaire pour les risques médicochirurgicaux.

Dans le cadre de cette convention, le S.E.R.T.R.I.D. verse à la MUTAME une participation annuelle à hauteur de 25% des cotisations des adhérents et de leurs ayants droit.

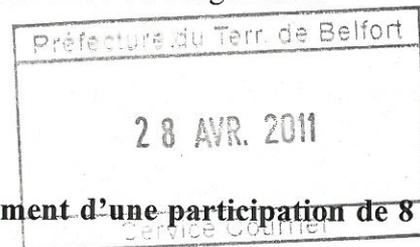
Ainsi, au titre de l'année 2011, le montant de cette participation s'élève à 8 455 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget 2011.

Ceci exposé,

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le versement d'une participation de 8 455 € à la MUTAME au titre de l'exercice 2011.



Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 20 avril 2011 ladite délibération ayant été affichée par extrait le 28 AVR. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 28 AVR. 2011

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI